



GIRO.COM

MAI
2006



" limite entre
le domaine public et
le domaine privé "



" une moyenne de 850 €
par association "

Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1650 ex. par
Rahin Edition Communication
Dépôt légal 05/2006

EDITORIAL

Comme une sorte de mécanisme infernal, la quête de précision engendre la complexité et cette complexité est, pour le commun des mortels, bien souvent source d'incompréhension, ce qui va finalement à l'encontre du but initialement recherché, mais ainsi va la vie ! Au niveau communal, un panonceau "propriété privée" apparu sur une parcelle de terrain récemment tombée dans le domaine communal a engendré plusieurs réactions d'incompréhension. Alors peut-être est-il bon de revenir en quelques lignes sur le régime de propriété qui s'applique aux communes (comme aux autres organismes publics).

Comme son nom l'indique, un organisme public gère en principe des biens publics (naturels ou artificiels), c'est-à-dire qui appartiennent à l'ensemble de la collectivité nationale (bien qu'il n'existe pas de réelle définition légale de cette notion). L'usage de ces biens comme leur aliénation ou leur acquisition font l'objet de règles et de procédures bien particulières. Au niveau de leur gestion également ces biens font l'objet de soins particuliers dans la mesure où leur usage est à destination du public (par exemple entretien des routes, des voies navigables, des écoles, etc.).

Mais un organisme public peut aussi acqué-

rir et disposer de biens "privés", c'est-à-dire de biens dont la gestion obéit aux règles communes sur la propriété (et notamment l'acquittement de l'impôt sur les propriétés !). L'usage de ces biens n'est donc pas ouvert au public d'une façon générale, même si la collectivité en est propriétaire (par exemple bases militaires, aérodromes, bâtiments administratifs, forêts, etc.).

Il existe ainsi au niveau communal des voies publiques ouvertes à la circulation de tous (suivant les règles du code de la route) et des voies privées (chemins ruraux) sur lesquelles la circulation peut être restreinte voire interdite, de même qu'il existe des terrains publics comme la place De Gaulle et des terrains privés comme la forêt communale par exemple. Ainsi, si l'on peut légitimement penser qu'un espace public aménagé fasse l'objet d'attentions particulières de la part des "pouvoirs publics" en ce qui concerne son entretien, ce qui entraîne des notions de responsabilité, il en est tout autrement des espaces privés dans lesquels la responsabilité des individus reste entière. D'où l'utilité de signaler quelquefois la limite entre le domaine public et le domaine privé, lorsque celle-ci n'est pas nécessairement évidente.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS

Quatorze conseillers sont présents et quatre sont représentés pour cette petite séance destinée à solder quelques dossiers avant le départ de la responsable générale des services. Cinq points sont à l'ordre du jour.

En premier lieu il s'agit de décider, après étude, des règles de l'application du "régime indemnitaire" au personnel communal en application du décret du 14 janvier 2002 (et des lois et décrets précédents). Ce régime indemnitaire permet une rétribution complémentaire des personnels, dans les limites applicables aux agents de l'état, pour travaux supplémentaires (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, pour travaux les dimanches et jours fériés et pour les élections, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, pour permanences, astreintes, horaires de nuit) ou en reconnaissance de la façon de servir (indemnité d'administration et de technicité, indemnité d'exercice des missions de préfecture, prime de sujétion spéciale des personnels d'accueil, de surveillance et de magasinage, indemnité de responsabilité des

régisseurs d'avances et de recettes). La proposition est adoptée à l'unanimité.

En second lieu il s'agit de décider des subventions aux associations sur proposition de la commission "sports, vie associative et vie culturelle" présidée par Marie-Noëlle MARLINE. En dehors des 96 000 € attribués au CSCHS pour l'organisation de l'accueil périscolaire, ce sont plus de 34 000 € (en augmentation de près de 3000 € par rapport à 2005) qui sont répartis entre une quarantaine d'associations, soit une moyenne de 850 € par association, avec bien entendu des différences fondées sur le nombre d'adhérents, l'encadrement des jeunes, les moyens matériels mis à disposition par la commune, l'organisation de manifestations participant à l'animation communale. La proposition de la commission est adoptée à l'unanimité.

Les trois points suivants correspondant à des aménagements techniques sont adoptés à l'unanimité. Tout d'abord, avant de lancer l'opération de révision du Plan Local d'Urbanisme décidée par délibération du conseil (en

PAD

" plan d'aménagement durable "



" plusieurs délibérations techniques "

" taux de taxe professionnelle sans changement "

" dépenses exceptionnellement élevées "

date du 14 décembre 2001), il convient de préciser les modalités de consultation du public ; le maire propose 2 réunions de concertation, l'une après les études préliminaires et avant la définition du Plan d'Aménagement Durable et l'autre après l'adoption de ce plan (qui précède la définition du PLU). Ensuite, le maire propose de consulter l'ONF, gestionnaire des forêts communales, pour l'élaboration d'une convention d'utilisation d'une parcelle de forêt communale au profit de l'USG VTT (projet de création d'un circuit d'entraînement). Enfin, la CCHS ayant procédé à une révision de la rédaction de ses compétences (sans changement sur le fond) lors du conseil de commu-

nauté du 27 mars, il convient que le conseil municipal se prononce sur cette nouvelle rédaction.

Au rang des questions diverses, une modification budgétaire de principe (changement de chapitre sans affectation des montants) est adoptée à la demande du trésorier communal ; puis le conseil prend connaissance d'une demande de démission adressée au préfet par Michel STOLTZ, pour convenances personnelles.

La séance se termine par un pot de l'amitié offert par Michel STOLTZ et Marie-Elise BONNET à l'occasion de leur départ de Giromagny.

CONSEIL DE LA CCHS DU 27 MARS

Vingt deux conseillers sont présents et un est représenté pour cette séance importante dont l'ordre du jour est essentiellement consacré aux budgets et à une modification des statuts.

En fait, avant l'adoption du budget proprement dit, plusieurs délibérations techniques ayant un impact direct sur le budget doivent être prises. Ainsi le conseil approuve dans un premier temps :

- **la signature** de plusieurs conventions à finalité technique (médecine du travail, service informatique, réserve incendie de la ZAC, frais d'enquêtes publiques),

- **l'attribution** de subventions aux associations d'intérêt communautaire : 23 323 € pour l'école de musique de Rougegoutte, 96 405 € pour le CSCHS, 67 839 € pour le théâtre des 2 sapins, 1500 € pour le FC Giro-Lepuix pour l'organisation du feu de la Saint Jean, 150 € par agent de la CCHS adhérent à l'amicale des personnels de la commune de Giromagny,

- **la fixation** du taux de taxe professionnelle à 15,80 % pour l'année 2006, sans changement par rapport à 2005,

- **l'attribution** d'une subvention de 850 000 € au service de l'assainissement afin de poursuivre l'équipement des communes tout en évitant une hausse prohibitive de la redevance d'assainissement,

- **la signature** d'un avenant à la convention triennale de partenariat avec le Conseil Général pour le choix des opérations d'aménagement subventionnées (soit 60 000 € pour le futur siège de la CCHS et 55 249 € pour les travaux sur le réseau d'assainissement).

Le budget global communautaire ressort ainsi à 3 471 076 € en fonctionnement (dont 1 176 962 € sont reversés à la section d'investissement) et 2 580 218 € en investissement. Parmi les principaux postes de dépenses de fonctionnement on note les charges de gestion courante pour 1 015 600 € (dont 633 000 € pour les ordures ménagères, 91 905 € pour le CSCHS, 67 839 € pour le T2S et 30 000 € pour l'office de tourisme), les versements d'allocations compensa-

trices de TPU aux communes et syndicats pour 730 214 €, les charges de personnels pour 397 700 €, les charges à caractère général pour 100 600 €, les charges financières et exceptionnelles pour 50 000 €. Les recettes proviennent pour 1 330 893 € des impôts et taxes, pour 1 153 650 € des dotations de l'état et des organismes comme la CAF, pour 633 000 € de la redevance sur les ordures ménagères, et du résultat antérieur reporté pour 263 080 €. Pour la section des investissements, les principales dépenses correspondent au futur bâtiment du siège de la Communauté pour 1 250 000 €, à la subvention d'équipement de 850 000 € pour le budget de l'assainissement et à des immobilisations corporelles diverses (terrains, voiries, matériels de bureau, mobiliers, ...) pour 165 000 €. Les recettes proviennent pour l'essentiel du virement en provenance de la section de fonctionnement, de subventions pour 200 512 €, des fonds de réserve et remboursements de TVA pour 381 000 € et d'un emprunt à hauteur de 750 000 €.

Les éléments permettant de définir le budget du service de l'assainissement ayant été établis antérieurement (cf. GIRO.COM de mars), le conseil passe directement à l'examen de la proposition qui prévoit 1 069 991 € pour la section de fonctionnement (dont 368 282 € reversés à la section d'investissement) et 6 502 017 € pour la section d'investissement. En fonctionnement, les principales charges correspondent au fonctionnement général de la station (241 500 €), à l'amortissement pour 232 909 €, aux frais de personnel (111 200 €), et aux charges des emprunts (98 000 €). Les recettes proviennent à hauteur de 410 000 € des redevances liées aux services d'assainissement, de la quote-part d'amortissement des subventions (201 492 €), de subventions (65 000 €) et de la reprise de l'excédent antérieur (393 499 €). Les dépenses exceptionnellement élevées de la section d'investissement sont liées d'un part à des "restes à réaliser" importants (992 350 €) et d'autre part au refinancement d'un emprunt (1 900 000 €). Les dépenses nouvelles res-

sortent ainsi à 2 416 576 € pour des travaux sur le réseau essentiellement (tranches 17 et 18). Les recettes proviendront principalement de l'emprunt (3 506 000 €), de subventions (1 357 826 €), des réserves et remboursements de TVA (932 000 €), du fond d'amortissement (232 909 €) et du virement de la section de fonctionnement (368 282 €). Des chiffres ardues qui ont été approuvés à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS DU 12 AVRIL

16 jeunes conseillers sont présents pour cette séance dont l'ordre du jour est consacré à la préparation de la journée "Giro. propre" organisée par le CMA. Participent également, Janine FELIX du magasin INTERMARCHE, partenaire de l'opération, Céline BRUDER, directrice de l'école Chantoiseau, Isabelle PONCEOT, Fabienne SIRE et Dimitri MOUSSAOUI du CSCHS, Marie-Elise BONNET et Gérard WEIDMANN des services communaux, Marie-Noëlle MARLINE et l'animateur, Jean LEFEVRE, pour la municipalité.

Cette action de civisme et d'éducation s'enrichit cette année de la présence des enfants de l'école maternelle Chantoiseau, à l'initiative de la directrice. Au niveau de l'organisation, il est entendu que les enfants participant au titre de la CSCHS et de l'école Chantoiseau resteront sous la responsabilité de ces deux organismes. Par ailleurs, les

Le dernier point consiste à mettre à jour les statuts de la communauté suite à l'obligation légale de définir "l'intérêt communautaire". L'article 1 définissant les compétences fait donc l'objet d'une nouvelle formulation qui est adoptée à l'unanimité, aucun changement de fond n'intervenant à cette occasion. **Le prochain conseil** de la communauté se tiendra en mairie de Chaux.

enfants devront être munis d'une autorisation parentale pour participer.

Pour le CMA et la CSCHS, le rendez-vous est fixé sur la place De Gaulle le mercredi 17 mai à 13H30. Pour l'école Chantoiseau l'opération sera décalée au jeudi 18 mai au matin.

Cinq sites spécifiques ont été identifiés (plus un pour l'école Chantoiseau aux alentours de l'église) et les participants seront répartis en petits groupes encadrés chacun par 2 adultes. Les "produits" de la collecte (effectuée avec des gants et éventuellement des pinces) seront dirigés vers les bennes appropriées (verre, plastiques, papiers). Les sacs, les T-Shirts et l'eau minérale seront fournis par INTERMARCHE, les gants, les pinces et les trousseaux de secours pour les petits "bobos" éventuels seront fournis par la mairie. A l'issue de l'opération un "pot de l'amitié" sera offert par la commune.

LA VIE COMMUNALE



Michel STOLTZ quitte le conseil municipal : Le doyen du conseil, entré dans l'action municipale en 1995, d'abord comme maire adjoint chargé des travaux, puis maire adjoint chargé des sports, a décidé de consacrer son temps à la réfection de sa maison de campagne. « Fidèle aux assemblées générales et aux manifestations des associations sportives, vigilant sur la fréquentation de la halle sportive, il nous quitte en nous laissant beaucoup d'émotions » a conclu Gilles ROY, lors du pot de départ organisé à la fin du dernier conseil municipal. Au cours de la même soirée, était également salué le départ de Marie-Elise BONNET, directrice générale des services, arrivée dans notre commune en 1996. « Son sérieux, sa patience et sa retenue lui ont permis de se faire admettre et apprécier des équipes municipales » a souligné le maire au cours de son allocution.

Le salon de peinture "Aux trois tours de gueules" organisé par l'association Transhumance et Traditions a cette année encore, pour sa 9^{ème} édition, connu un franc succès, malgré l'étroitesse des locaux de la salle communale. Le deuxième prix du jury est revenu cette année à Roland ZINCK de Giromagny; félicitations à notre concitoyen !

La vie de votre quartier : le 11 avril c'était au tour du quartier "Saint Pierre" de faire l'objet d'une réunion de travail avec des membres de la municipalité. En introduction, l'animateur de la réunion, Jean LEFEVRE, en rappelle le principe : « *quel que soit le temps que vos élus investiront par leur présence dans votre quartier, jamais ils ne pourront mieux le connaître que vous ... et imaginer toutes les solutions qui pourraient améliorer votre vie au quotidien* ». 12 personnes sont présentes, en majorité de la rue St Pierre, et 7 élus sont à leur écoute. Exit cependant dès l'introduction la question des nuisances liées à la discothèque "le Number One" car « *le dossier est bien connu, il ne date pas d'hier et qui plus est il fait l'objet d'actions en justice* ». Cet écueil évité, chacun s'exprime tour à tour. Au premier rang des préoccupations ressort sans conteste celle de la sécurité vis-à-vis de la circulation automobile qui s'effectue à

" des chiffres ardues "



" action de civisme et d'éducation "



" allez Michel ! un dernier effort avant de nous quitter "

**" rendez-vous
est pris "**



" contactez Isabelle "



**" n'hésitez pas à
pousser la porte "**



**" fête de
la transhumance "**

des vitesses qualifiées de très excessives. Diverses solutions "classiques" portant sur la mise en place de contraintes plus ou moins crédibles ou coûteuses sont évoquées mais aussi des propositions d'aménagements plus précises comme des portions de trottoirs à compléter, des cheminements à entretenir, à rouvrir ou à créer. D'autres problèmes précis

sont signalés, assortis de propositions qui seront étudiées attentivement par les services communaux : ruissellement d'eaux, utilisation des fontaines, stationnements abusifs, bruits du stand de tir, vibrations engendrées par la carrière de Lepuix, ... Rendez-vous est pris d'ici un an pour faire le point sur l'évolution des questions évoquées.

GIROMALIN

Retraite : Le Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale du Territoire de Belfort nous fait savoir qu'il a ouvert un nouveau service d'information téléphonique pour la préparation des dossiers de retraite complémentaire des salariés (ARRCO et AGIRC) ; un conseiller retraite est à votre écoute du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00 au 0 820 200 015.

Noces d'or : Les couples qui désirent fêter leurs noces d'or ou de diamant sont priés de s'inscrire à l'accueil de la mairie (se présenter avec le livret de famille). La cérémonie 2006 aura lieu le samedi 28 octobre.

Chantier de jeunes : du 8 au 28 juillet 2006, la ville de Giromagny et le centre socioculturel la Haute Savoureuse organiseront, en collaboration avec le Centre de Beaumotte, un chantier de jeunes volontaires internationaux. Cette année, une quinzaine de jeunes gens, étudiants pour la plupart, venant de différents pays du monde, viendront rénover le lavoir de la place du Tilleul. Ils seront hébergés au chalet du randonneur. Toutes vos idées d'animations festives (échanges culinaires, soirées à thème, découverte de la région) mais aussi d'aides en tout genre seront les bienvenues... Nous recherchons aussi tous documents sur les fontaines (pho-

tos, articles de journaux, témoignages...) afin de monter une petite exposition et raconter la vie autour des lavoirs. Pour en savoir plus, contactez Isabelle au 03 84 29 03 90.



Cœurs d'Or : Depuis quelques années, nous (quelques "anciens") nous réunissons les mardis après-midi, au centre socioculturel, pour discuter, jouer à des jeux de société et goûter ensemble. Pour étoffer notre petit groupe, nous recherchons des personnes qui souhaiteraient se joindre à nous. C'est votre cas ? Alors, n'hésitez pas à pousser la porte du centre socioculturel un de ces prochains mardis ou téléphonez au 03 84 29 03 90 pour prendre des renseignements, faire part de vos idées, de vos envies, de vos projets !!!

Horaires : Du 1^{er} avril au 30 octobre la décharge municipale est ouverte le samedi de 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 17H00 (uniquement pour les déchets verts et les gravats).

AGENDA DE MAI

Mercredi 3 : * Passage de la déchetterie mobile sur la place des Commandos d'Afrique de 12H00 à 19H00.

Samedi 6 : * "Les fourberies de Scapin", une pièce de Molière jouée par la compagnie de l'Esquisse Toulouse au T2S à 20H30.

Dimanche 7 : * Randonnée du pays sous vosgien organisée par l'USG VTT ; départ à 8H30 devant le CSCHS pour trois circuits de 23, 35 ou 60 km ; renseignements au 03 84 29 53 82.

Lundi 8 : * Cérémonie du Souvenir avec un rassemblement au Square du Paradis des Loups à 9H45 suivi d'un office à l'église et d'une cérémonie au Monument aux Morts de 39/45.

Mercredi 17 : * Opération Giro propre.

Samedi 20 : * Passage du tour cycliste de Franche Comté, 4^{ème} étape Belfort - Ballon d'Alsace avec un départ de Belfort à 15H00 (étape ouverte aux cyclistes amateurs); * Gala de printemps de l'harmonie municipale à 20H30 au T2S avec en première partie l'harmonie de Montreux-Château ; * Visite du sentier minier organisée par le Club Sous Vosgien des Sentiers; tél: 03 84 55 90 97.

Dimanche 21 : * Fête de la Transhumance avec un départ de Giromagny vers 9H30, une animation musicale à Malvaux à partir de 10H30 et une arrivée du troupeau au Ballon d'Alsace vers 12H00.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 08 10 33 30 90 **GDF**: 03 84 28 51 22

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 29 96 93.

giro.com@giromagny.fr